

Publictionnaire

Dictionnaire encyclopédique et critique des Publics

Surveillance

Camila Pérez Lagos et Mehdi Ghassemi

Référence électronique

Camila Pérez Lagos et Mehdi Ghassemi, Surveillance. *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 26 juin 2024. Accès : <https://publictionnaire.huma-num.fr/notice/surveillance/>

Le Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics est un dictionnaire collaboratif en ligne sous la responsabilité du Centre de recherche sur les médiations (Crem, Université de Lorraine) ayant pour ambition de clarifier la terminologie et le profit heuristique des concepts relatifs à la notion de public et aux méthodes d'analyse des publics pour en proposer une cartographie critique et encyclopédique.

Accès : <https://publictionnaire.huma-num.fr>

Cette notice est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 3.0 France. Pour voir une copie de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-ncnd/3.0/fr/> ou écrivez à Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.



Surveillance

Les travaux relevant du champ d'études sur la surveillance (*Surveillance Studies*) ont émergé dans les années 2000 dans le sillon de la création de la revue *Surveillance & Society* et la fondation du « Surveillance Studies Network » (SSN) par Kirstie Ball, Steve Graham, David Lyon, Clive Norris et David Murakami Wood. Ces initiatives ont joué un rôle fondateur dans la consolidation académique de ce domaine de recherche. En France, la question de la surveillance n'a pas suscité autant d'intérêt dans le contexte académique et n'a pas su se constituer en tant que sous-champ disciplinaire. Comme l'observe Florent Castagnino, « bien que de nombreuses références théoriques des études sur la surveillance soient françaises (Foucault, Deleuze, de Certeau, Baudrillard, Debord, Virilio), le champ demeure relativement peu francophone » (2018 : 16).

Les études sur la surveillance ont connu une expansion significative aux débuts des années 2000 par l'avènement de deux phénomènes. D'une part, les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis ont représenté un tournant dans l'histoire de la surveillance. En effet, comme le décrit D. Lyon dans « Surveillance after September 11 » (2001), cet événement a permis d'adopter des dispositions de surveillance accrues au nom de la sécurité nationale, notamment, le « Patriot Act », loi antiterroriste promulguée par le Congrès américain en octobre 2001, qui autorise l'intrusion dans les données personnelles, la mise sur écoute et la surveillance des individus. Ces mesures ont fait l'objet de vives critiques, soulevant des inquiétudes concernant les risques pour les libertés individuelles, la vie privée et la démocratie. D'autre part, l'expansion des plateformes numériques tels que les réseaux sociaux et les moteurs de recherche ont permis d'automatiser la collecte et le stockage massif des interactions en ligne. Les données collectées sont ensuite traitées par des algorithmes qui permettent de prédire (*data mining*) et d'influencer les comportements (*data analytics*). Shoshana Zuboff décrit ce phénomène comme l'avènement d'un « capitalisme de surveillance » (2019), c'est-à-dire, d'un système économique dans lequel les données personnelles sont collectées et exploitées par défaut, créant de nouveaux marchés de prédictions d'influence de comportements. Dans la lecture faite par Sébastien Broca de l'ouvrage de S. Zuboff, l'auteur souligne comment ce « capitalisme de la modification de comportements » (2019) met davantage en péril l'autonomie individuelle, la souveraineté démocratique, le respect de l'intériorité, mais aussi de la volonté libre de l'autodétermination et enfin le droit à décider notre avenir.

Les risques liés à une surveillance généralisée ont suscité des controverses sur la scène publique. Des événements, tels que les révélations d'Edward Snowden en 2013 qui dénoncent publiquement l'alliance entre la surveillance étatique et privée (Murakami Wood, 2015 ; Lyon, 2015), ont marqué une rupture dans la façon dont l'opinion publique mesure l'ampleur de la surveillance de masse pratiquée par les services secrets américains (CIA et NSA), ainsi que par des géants de la technologie tels que Google, Facebook, Apple et Microsoft (les GAFAM). Encore, le scandale Cambridge Analytica a révélé la collecte illégale de données de 87 millions d'utilisateurs de Facebook dans le but d'influencer des campagnes électorales, notamment les élections présidentielles de 2016 aux États-Unis (Manokha, 2018 ; Lepaire, 2018 ; Richterich, 2018 ; Calabrese et Pérez Lagos, 2022), ou

l'affaire Pegasus qu'a révélé l'utilisation d'un logiciel pour espionner des personnalités politiques, des journalistes, des opposants et des acteurs de la société civile (Alexandrer et Krishna, 2022 ; Kotliar et Carmi, 2023). Cela a permis de rendre publiques les conséquences politiques induites par la généralisation des mécanismes de surveillance. Dans ce contexte, la surveillance est analysée/appréhendée comme un « problème public » (Dewey, 1927 ; Neveu et Quéré, 1996a, 1996b ; Quéré, 2006 ; De Blic et Lemieux, 2005). Ces événements peuvent être un moment de rupture dans la manière dont les publics reçoivent une situation problématique et participent à rendre visible (en dehors d'un cercle d'experts) les questions relatives aux risques d'une surveillance généralisée. Un public se constitue, c'est-à-dire s'organise et se mobilise pour mener un programme d'action (une enquête) dans différentes arènes : scientifique, juridique, médiatique et militante qui peuvent parfois donner lieu à des régulations. Dans le cas français, nombreuses sont les actions menées par la « quadrature du net » (et « technoplice ») pour la défense des libertés fondamentales en régime numérique. Du point de vue juridique, en Europe, la mise en place du Règlement général sur la protection des données (RGPD) a cherché à rééquilibrer le rapport entre les individus et le pouvoir des entreprises privées et des institutions publiques (Masutti, 2020). Cependant, quelques années après son application, on observe une augmentation du seuil de consentement, voire une résignation de la part des utilisateurs (Hémont et Gout, 2020). Cela peut s'expliquer par la difficulté à obtenir un consentement éclairé en raison de la complexité des dispositifs techniques, de l'opacité des conditions d'utilisation, des déséquilibres de pouvoir entre les acteurs, de la concentration des services devenus pratiquement incontournables et de la sous-estimation des risques liés au partage de données personnelles, souvent proposées gratuitement en échange de services.

Dans ce contexte, les travaux académiques français, tels que l'ouvrage d'Olivier Aïm intitulé *Les Théories de la Surveillance* paru en 2020, mettent en évidence la diversité des perspectives et des approches, reflétant ainsi la complexité de la surveillance en tant que champ d'étude, mais aussi en tant que pratique, phénomène socio-économique et culturel. Trois conceptions fondatrices pour les travaux liés à la « nouvelle surveillance » seront présentées ici, ainsi que les contributions que l'analyse du discours et des imaginaires peuvent apporter dans ce domaine.

Trois conceptions fondatrices des études sur la surveillance

La littérature scientifique décrit le fonctionnement de la surveillance principalement sous trois modèles. Premièrement, le modèle *Big Brother* où la surveillance est davantage comprise comme un moyen d'oppression établie par un État autoritaire. Selon ce modèle, largement inspiré du roman *1984* de George Orwell (1903-1950 ; 1949), la surveillance est considérée comme une « menace » pour la liberté des individus. Deuxièmement, le modèle « panoptique » est inspiré par la lecture que Michel Foucault (1926-1984) fait du système pénitentiaire de Jeremy Bentham (1748-1832) dont l'objectif était de réduire les coûts de surveillance dans une prison, en offrant aux gardiens une vision d'ensemble. Cela donne forme à une figure architecturale dans laquelle le prisonnier ignore quand il est surveillé, « il est vu, mais il ne voit pas ; objet d'une information, jamais sujet dans une communication » (Foucault, 1975 : 234). La surveillance agit ici, non pas à travers le regard menaçant comme dans le premier modèle, mais à travers l'autodiscipline des sujets car, selon M. Foucault, cet état de vigilance constante permet d'assurer le fonctionnement automatique du pouvoir puisque le surveillé est celui qui exerce son propre assujettissement. Le troisième modèle que

nous pouvons appeler « rhizomatique », s'inspire des travaux de Gilles Deleuze (1925-1995) et Félix Guattari (1930-1992). Pour eux, le système disciplinaire, présent dans des institutions telles que les prisons et les lieux de travail, connaît une décentralisation croissante qui entraîne l'émergence de formes de contrôle structurellement différentes au sein des sociétés. Les auteurs soulignent comment les sociétés ont évolué, de sociétés disciplinaires, caractérisées par de vastes institutions d'enfermement telles que la famille, l'école, l'usine, l'hôpital et les prisons, vers de sociétés de contrôle, impliquant des domaines tels que l'industrie pharmaceutique, les manipulations génétiques, les installations nucléaires, les entreprises et les rétributions basées sur le mérite. Selon G. Deleuze, dans les sociétés de contrôle « les enfermements sont des moules, des moulages distincts, mais les contrôles sont une modulation, comme un moulage auto-déformant qui changerait continûment, d'un instant à l'autre, ou comme un tamis dont les mailles changeraient d'un point à un autre » (Deleuze, 1990). Ainsi, dans le modèle « rhizomatique », au lieu d'être dirigée par une autorité singulière, la surveillance est gouvernée par des principes qui s'étendent à différentes institutions et enfin à la société dans son ensemble. Dans ce cadre, les individus sont continuellement surveillés, contrôlés et influencés, non pas par un système centralisé, mais par le biais de la diffusion et de l'échange d'informations les concernant.



Photographie intérieure d'un bâtiment d'une prison panoptique à Presidio Modelo, Isla de la Juventud, Cuba. Source : [Friman, wikimedia \(CC BY-SA 3.0\)](#).

La nouvelle surveillance

D. Lyon (2021) souligne l'augmentation croissante de la médiation technologique dans le domaine de la surveillance. En effet, celle-ci se caractérise par sa décentralisation, sa dispersion et son invisibilité, avec des outils déployés à la fois par des acteurs étatiques, dans un contexte de sécurité, et par des acteurs privés, dans un objectif publicitaire, d'influence ou management. Ceci est alimenté par un phénomène de datafication de la société qui consiste à transformer les activités quotidiennes en données exploitables à de diverses fins. La « nouvelle surveillance » (Marx, 2016 ; Lyon, 2021) repose largement sur cette mécanique de mise en données qui permet la création de profils individuels, la prédiction de comportements et l'influence ciblée. Roger Clarke (1988) décrit ceci sous le concept de « dataveillance » qui s'applique à la grande majorité de la surveillance contemporaine, englobant désormais tous les processus de collecte massive d'informations personnelles.

Dans ce contexte, la surveillance est définie comme « l'attention focalisée, systématique et routinière aux détails personnels dans le but d'influencer, de gérer [*manage*], de protéger ou d'orienter » (Lyon, 2007 : 14). Les progrès technologiques ont permis une multiplication des sites de surveillance, modifiant ainsi sa nature unidirectionnelle pour en faire un réseau complexe de regards multidirectionnels, ainsi que de contre-regards. Selon Kevin D. Haggerty et Richard V. Ericson, cette nouvelle forme de surveillance se caractérise par l'émergence de « *surveillant assemblages* », désignant la convergence de pratiques et de technologies qui donnent forme à un tissu complexe de regards surveillants interconnectés, dynamiques et en constante évolution (Haggerty et Ericson, 2000).

La surveillance comme discours et imaginaire

D'après David Barnard-Wills, les dispositifs de surveillance constituent des systèmes sémiotiques, capables d'intégrer « des discours, des mots et des relations non corporelles » (2012 : 42). S'inscrivant dans un courant d'analyse du discours, inspiré des travaux de Ernesto Laclau (1935-2014 ; 2017) et de Chantal Mouffe (Laclau et Mouffe, 1985), il affirme que la construction de la surveillance, les débats, les contestations et leur éventuelle résolution se font par le biais du discours. Intéressé par l'identité et son rapport à la surveillance, D. Barnard-Wills étudie les rapports du gouvernement, des agences gouvernementales, des mouvements activistes, ainsi que les discours du secteur financier et bancaire au Royaume-Uni et aux États-Unis. D'après lui, la façon dont le problème est construit discursivement a des effets sur les stratégies et tactiques politiques considérées comme appropriées. En d'autres termes, cela influence les actions politiques, l'adoption de technologies et les pratiques de surveillance. Dans ce contexte, l'analyse de D. Barnard-Wills (2012) met en lumière le fait que le discours sur la surveillance tend à présenter ses outils technologiques comme des solutions infaillibles et légitimes face aux menaces et aux risques. Cela repose sur une représentation normative de la surveillance, dans laquelle les pratiques de surveillance sont représentées comme des aspects inévitables pour contrôler les risques. En suivant son approche, l'analyse du discours englobe toutes les dimensions de la réalité sociale, y compris celles qui ne se manifestent pas par les pratiques habituelles de la parole, de l'écriture et de la communication. Selon D. Barnard-Wills, les différents éléments des dispositifs de surveillance, tels que la terminologie politique, le langage promotionnel des technologies de surveillance et la signalisation indiquant la présence de caméras, sont des éléments qui configurent des *surveillant assemblages*. Cela peut également s'appliquer à l'étude des produits culturels dont la surveillance est l'objet.

Les médias audiovisuels jouent un rôle crucial dans la diffusion des représentations de la surveillance en faisant circuler un ensemble d'idées qui normalisent certaines pratiques et attitudes perçues comme relevant du « bon sens ». Ces médias ne se contentent pas de propager des idées ; ils laissent également des traces textuelles, des marques matérielles de la pratique de création de sens (Barnard-Wills, 2011 : 4). Dans ce contexte, Gary T. Marx (2008) souligne l'insuffisance des approches qui intègrent une analyse culturelle pour aborder l'expérience de la surveillance, car notre compréhension et nos perceptions de la surveillance sont largement façonnées par des œuvres culturelles, y compris les représentations fictionnelles populaires (Lyon, 2007), ainsi que par la manière dont l'art appréhende la surveillance (Fourmentraux, 2023 ; Ghassemi et Pérez Lagos, 2024). La surveillance, en tant que thème récurrent dans la culture populaire, influence non seulement les contenus que nous consommons mais aussi notre propre sentiment d'être observés,

illustrant ainsi son pouvoir à modeler les interactions sociales et les perceptions individuelles de la surveillance.

Pour sa part, Jean-Marc Wise dans *Surveillance and Film* utilise le concept d'« imaginaire surveillant » afin d'étudier « la collection d'histoires, d'images, d'idées, de pratiques et de sentiments associés à la surveillance à un moment donné » (2016 : 4). Selon lui, cet imaginaire est avant tout « un régime de représentation », c'est-à-dire une tentative de créer un récit cohérent et continu sur le monde. Ceci est étroitement lié à l'étude de la culture populaire : films, séries et autres émissions de télévision, programmes, chansons, bandes dessinées, publicités, etc. Au-delà des simples reflets du paysage médiatique axés sur la surveillance, nous retrouvons, au sein de ces objets, des discours qui agissent eux-mêmes comme des formes et pratiques de la surveillance, car loin de simplement refléter les pratiques de surveillance, les récits font en réalité partie intégrante de ce que John McGrath (2004) et Catherine Zimmer (2015) ont appelé une « culture de la surveillance », un système sémiotique-discursif qui médie et façonne les différentes formes de représentation de la surveillance dans une société donnée, d'où l'intérêt de les étudier en tant que discours et imaginaires.

L'étude de la surveillance en tant que discours et imaginaire se révèle donc fondamentale pour analyser les modalités selon lesquelles la surveillance est discutée dans la scène publique. Les travaux de D. Barnard-Wills, G. T. Marx, D. Lyon, et J.-M. Wise, entre autres chercheurs, démontrent comment les médias, la culture populaire, et les dispositifs technologiques ne se contentent pas de refléter des réalités existantes de la surveillance, mais participent activement à la création et à la réinvention de ces réalités à travers leurs discours et représentations. Cette approche montre que les récits et les images liées à la surveillance, loin d'être de simples transmissions d'informations, fonctionnent comme des acteurs clés dans la formulation des attitudes et des comportements vis-à-vis de la surveillance comme pratiques, technologies et expériences vécues. Enfin, l'importance de l'analyse du discours et de l'imaginaire dans les études de la surveillance ne réside pas seulement dans leur capacité à investiguer les représentations, mais aussi dans leur potentiel à influencer et à transformer la réalité sociale elle-même.

Bibliographie

Aïm O., 2020, *Les Théories de la surveillance. Du panoptique aux Surveillance Studies*, Paris, A. Colin.

Alexander A. et Krishna T., 2022, « Pegasus Project. Re-Questioning the Legality of the Cyber-Surveillance Mechanism », *Laws*, 11 (6). Accès : <https://doi.org/10.3390/laws11060085>.

Barnard-Wills D., 2012, *Surveillance and Identity. Discourse, Subjectivity and the State*, Farnham/Burlington, Ashgate.

Broca S., 2019, « Surveiller et prédire. À propos de Shoshana Zuboff, *The Age of Surveillance Capitalism. The Fight for a Human Future at the New Frontier of Power* », *La Vie des idées*, 7 mars. Accès : <https://laviedesidees.fr/Surveiller-et-predire>.

Calabrese L. et Pérez Lagos C., 2022, « L'affaire Cambridge Analytica sur Twitter.

Résignation ou résistance face à la surveillance numérique ? », *Terminal. Technologie de l'information, culture & société*, 132-133. Accès : <https://doi.org/10.4000/terminal.8251>.

Castagnino F., 2018, « Critique des *surveillances studies*. Éléments pour une sociologie de la surveillance », *Déviance et société*, 42 (1), pp. 9-40. Accès : <https://doi.org/10.3917/ds.421.0009>.

Clarke R. A., 1988, « Judicial Understanding of Information Technology. The Case of the Wombat ROMs », *The Computer Journal*, 31 (1), pp. 25-33. Accès : <https://doi.org/10.1093/comjnl/31.1.25>.

De Blic D., et Lemieux C., 2005, « Le scandale comme épreuve. Éléments de sociologie pragmatique », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 71 (3), pp. 9-38. Accès : <https://doi.org/10.3917/pox.071.0009>.

Deleuze G., 1990, « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle », *L'Autre journal*, 1. Accès : https://infokiosques.net/spip.php?page=lire&id_article=214.

Dewey J., 1927, *Le Public et ses problèmes*, trad. de l'anglais (États-Unis) par J. Zask, Paris, Gallimard, 2010.

Fourmentraux J.-P., 2023, *Sousveillance. L'œil du contre-pouvoir*, Dijon, Les presses du réel.

Ghassemi M. et Pérez Lagos C., 2024 à paraître, « Comment l'art surveillance interroge le regard panoptique », *tic&société*.

Haggerty K. D. et Ericson R. V., 2000, « The Surveillant Assemblage », *British Journal of Sociology*, 51 (4), pp. 605-622. Accès : <https://doi.org/10.1080/00071310020015280>.

Hémont F. et Gout M., 2020, « Consentement résigné. En finir avec le Privacy Paradox », pp. 21-43, in : A. Bensamoun, M. Boizard, S. Turgis, dirs, *Le Profilage en ligne. Entre libéralisme et régulation*, Kremlin-Bicêtre, Éd. Mare et Martin.

Kotliar D. M. et Carmi E., 2023, « Keeping Pegasus on the wing. Legitimizing cyber espionage. Information », *Information, communication & society*. Accès : <https://doi.org/10.1080/1369118X.2023.2245873>.

Laclau E., 2017, « Discourse », pp. 541-547, in : R. E. Goodin, P. Pettit, T. Pogge, dirs, *A Companion to Contemporary Political Philosophy*, Oxford, Blackwell. Accès : <https://doi.org/10.1002/9781405177245.ch27>.

Laclau E., et Mouffe C., 1985, *Hegemony and Socialist Strategy. Towards a Radical Democratic Politics*, Londres/New York, Verso, 2001.

Lapaire J.-R., 2018, « Why content matters. Zuckerberg, Vox Media and the Cambridge Analytica data leak », *ANTARES. Letras e Humanidades*, 10 (20), 88-110. Accès : <https://doi.org/10.18226/19844921.v10.n20.06>.

Lyon D., 2001, « Surveillance after September 11 », *Sociological Research Online*, 6 (3), pp. 116-121. Accès : <https://doi.org/10.5153/sro.643>.

Lyon, D., 2007, *Surveillance Studies. An Overview*, Londres, Polity Press.

Lyon D., 2015, *Surveillance after Snowden*, Cambridge, Polity Press.

Lyon D., 2021, *Pandemic Surveillance*, Cambridge, Polity Press.

Manokha I., 2018, « Le scandale Cambridge Analytica contextualisé. Le capital de

plateforme, la surveillance et les données comme nouvelle “marchandise fictive” », *Cultures & conflits*, 109, pp. 39-59. Accès : <https://doi.org/10.4000/conflits.19779>.

Marx G. T., 2008, « Soul Train. The New Surveillance and Popular Music », pp. 377-397, in : Kerr I., Steeves V., Lucock C., dirs, *Lessons from the Identity Trail: Anonymity, Privacy, and Identity in a Networked Society*, New York, Oxford University Press. Accès : <https://doi.org/10.1093/oso/9780195372472.003.0021> ; <https://web.mit.edu/gtmarx/www/popmusic.html>.

Marx G. T., 2016, *Windows into the Soul. Surveillance and Society in an Age of High Technology*, Chicago, University of Chicago Press.

Masutti C., 2020, *Affaires privées. Aux sources du capitalisme de surveillance*, Caen, C&F Éd.

McGrath J., 2004, *Loving Big Brother. Performance, Privacy and Surveillance Space*, Londres, Routledge.

Neveu É., et Quéré, L., 1996a, « Présentation », *Réseaux. Communication, technologie, société*, 75 (14), pp. 7-21. Accès : www.persee.fr/doc/reso_0751-7971_1996_num_14_75_3682.

Neveu É., et Quéré L., 1996b, « Présentation », *Réseaux. Communication, technologie, société*, 76 (14), pp. 5-7. Accès : <https://doi.org/10.3406/reso.1990.1801>.

Quéré L., 2006, « Entre fait et sens, la dualité de l'événement », *Réseaux. Communication, technologie, société*, 139 (5), pp. 183-218. Accès : <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2006-5-page-183.htm>.

Richterich A., 2018, « How Data-Driven Research Fuelled the Cambridge Analytica Controversy », *Partecipazione e conflitto*, 11 (2), pp. 528-543. Accès : <https://doi.org/10.1285/i20356609v11i2p528>.

Wise J.-M., 2016, *Surveillance and Film*, New York, Bloomsbury Academic.

Zimmer C., 2015, *Surveillance Cinema*, New York, New York University Press.

Zuboff S., 2019, *The Age of Surveillance Capitalism. The Fight for a Human Future at the New Frontier of Power*, New York, Public Affairs.